

ALEMPLOI
Société Coopérative d'intérêt collectif
Au capital variable de 58 100 €
Siège social : 9, Place Broglie
67000 STRASBOURG
492846506 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, à 16heures30, l'assemblée générale s'est réunie suite à la convocation du président, à l'hôtel Cigoland à KINTZHEIM.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Franck FAVRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Claire HERMANT et Martin STOLL, deux associés présents qui acceptent, sont appelés comme scrutateurs.

Laurent LEBERT assure le secrétariat de la séance.

Madame Sandra VENCHIARUTTI, commissaire aux comptes est présente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus d'un cinquième des parts sociales ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- Les copies de lettres de convocation
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société clos le 31 décembre 2020,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- Un exemplaire des statuts

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions ;
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Validation des nouveaux représentants et des candidatures Salariés et du GEIQ InterPro et modification statuts collège usagers
7. Activités et projets en cours

Franck FAVRE commente les données chiffrées, pour l'ensemble du groupe ALEMPLOI. Les évolutions du chiffre d'affaires ont été les suivantes :

Les évolutions du chiffre d'affaires ont été les suivantes :

GE BAT : -1,63%	Objectif budgétaire atteint à 112%.
GEIQ BAT : +15,98%	Objectif budgétaire atteint à 105 %.
GEIQ TP : -7,66%	Objectif budgétaire atteint à 96%.
GE INDUS : +42,27%	Objectif budgétaire atteint à 138%.
GEIQ INDUS : - 7,33%	Objectif budgétaire atteint à 63%.
GEIQ INTERPRO : - 14,55%	Objectif budgétaire atteint à 51%.
ETTI : +26,19%	Objectif budgétaire atteint à 76%.
ETTS : - 10,71%	Objectif budgétaire atteint à 65%.

Sur l'ensemble, nous constatons une hausse de l'activité de 42,56% entre 2020 et 2021.

Aucune question n'est posée suite à cette présentation. Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Monsieur Franck Favre présente les rapports du commissaire aux comptes.

En l'absence de question, les résolutions proposées sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice social arrêtés à la date du 31 décembre 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constate que le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 est un bénéfice qui s'élève à 26 970€. L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat à 50% aux réserves statutaires soit 13 485 € et à 50% en report à nouveau soit 13 485 € pour le porter à 18 582 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été versé de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie avec l'association GEIQ TP visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GEIQ BAT ALSACE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GE BAT ALSACE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GE INDUS ALSACE-LORRAINE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visée aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GEIQ INDUS ALSACE-LORRAINE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GEIQ INTERPRO.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec ALEMPLOI ETTI.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

DIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec ALEMPLOI ETTS.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés ne participant pas au vote.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ayant pris acte des modifications des mandats des administrateurs, désigne pour la fin de la durée des mandats en cours, à savoir jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes 2023 :

Pour le mandat de président :

Monsieur Martin STOLL, demeurant 1 rue Thomas Murner – 68000 COLMAR.

Autres mandats : Directeur Général PONTIGGIA, Membre associé CCI Alsace Eurométropole, Président Conseil IUT Colmar, Conseiller Prud'homal Colmar, membre des conseils d'administration de STUCE et du CFA Marcel Rudloff .

Pour le Collège des organisations professionnelles :

MEDEF Alsace, Administrateur, ayant son siège social, 20A rue Berthe Molly 68000 COLMAR, représenté par :

- Madame Tania MEYER, demeurant 37A rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHEIM.
- Madame Sophie SCHWENDENMANN, demeurant 29 rue de Feldkirch 68540 BOLLWILLER.

UIMM Alsace, Administrateur, ayant son siège social, rue Ettore Bugatti à Eckbolsheim, représenté par :

- Madame Sabine SCHMITT demeurant 11 rue de Hilsenheim 67600 MUTTERSHOLTZ (en remplacement de M. Patrick REIMERINGER).
- Monsieur Eric DALIGUET demeurant 3 rue de Serweg 57370 BOURSCHEID.

FFB Grand Est, Administrateur ayant son siège social, 1a avenue de Dublin 67300 SCHILTIGHEIM, représentée par :

- Monsieur Jean-Luc WIEDEMANN, demeurant 46 rue principale 67240 GRIES.
- Monsieur Pierre FUETTERER, demeurant 6 rue du Hêtre 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

FRTF Alsace Administrateur, ayant son siège social 1a avenue de Dublin 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Monsieur Thierry KLOTZ, demeurant 38 rue du Sacré Cœur 67190 MUTZIG
- Monsieur Jean-Luc MARCHAL, demeurant 17 rue du Meunier- 67760 GAMBSHEIM.

Pour le Collège des usagers :

GEIQ TP, Administrateur 9 place Broglie 67000 STRASBOURG, représenté par :
Monsieur Martin STOLL, demeurant 1 rue Thomas Murner – 68000 COLMAR,

GE TP, Administrateur 9 place Broglie 67000 STRASBOURG, représenté par :
Monsieur Thomas BECK, demeurant 20 rue de Fröschwiller – 67110 REICHSHOFFEN

GEIQ BAT, Administrateur, 9 place Broglie 67000 STRASBOURG, représenté par :
Monsieur Laurent LEBERT , demeurant 12 rue du Fossé des Treize 67000 STRASBOURG

GE BAT, Administrateur 9 place Broglie 67000 STRASBOURG, représenté par :
Monsieur Patrick FOESSER, demeurant 2 impasse du Lavoir – 67150 MATZENHEIM

GEIQ INDUS, Administrateur, 9 place Broglie 67000 STRASBOURG, représenté par
Monsieur Hugues SCHELLENBERG demeurant 12 rue Maréchal de Contades 67500 HAGUENAU

GE INDUS, Administrateur, 9 place Broglie 67000 STRASBOURG, représenté par :
Monsieur Frédéric OTT demeurant 2 rue de l'épervier 67590 OHLUNGEN (en remplacement de M. Léonard SPECHT).

Pour le Collège salariés :

Monsieur Guillaume SIMON demeurant 5 A Rue Notre-Dame des Pauvres 54500 VANDOEUVRE LES
NANCY

Madame Laura THIRION demeurant 6 rue du Gué 54280 VELAINES SOUS AMANCE

Monsieur Stéphane BECKER demeurant 40 rue du Runtz 68200 MULHOUSE

Madame Fanny GRIENENBERGER demeurant 34 rue des maquisards 68350 BRUNSTATT

Monsieur Thierry DECAESTEKER demeurant 6 sentier de l'Ehn 67210 OBERNAI

Monsieur Jean-Philippe MEYER demeurant 21 rue Beatrice HESS 67120 DUTTLENHEIM

Monsieur Benoît CLAERR demeurant 19 A rue André Malraux 68700 CERNAY

Monsieur Frédéric MENDEL demeurant 17 rue du Vignoble 68350 BRUNSTATT

Monsieur Renaud BOEHRER demeurant 8 rue de la Roselière 67120 AVOLSHEIM

Madame Claire HERMANT demeurant 38 rue principale 67470 SELTZ

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'intégration du GEIQ INTERPRO au sein du collège des usagers.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

TREIZIEME RESOLUTION

Les administrateurs d'Aemploi désigne M Martin STOLL co-gérant d'Aemploi ETTI et président d'Aemploi ETTS.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie d'un extrait des présentes, afin d'accomplir toutes formalités légales de publicités.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne souhaitant plus la parole, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Franck FAVRE



Le secrétaire
Laurent LEBERT



Les scrutateurs
Claire HERMANT



Martin STOLL

